

A VOTÉ

Vincent Jacques le Seigneur
Directeur de la publication





Illustration de couverture :
Traitement de l'intérieur d'une pale dans une usine de LM Wind Power.
Crédit :
LM Windpower.

LES PALES, TERRITOIRES D'INNOVATIONS

journal-eolien.org

Abonnement de 1 an (5 n^{os}), au Journal de l'Éolien (en € TTC) :
France 89 €, Europe 99 €, Monde 109 €

Administration : Nathalie Bouhours (tél. : 01 44 18 00 80)

Directeur commercial et publicité : Jérôme Chabaudie (tél. : 01 44 18 73 47)

Directeur de la publication : Vincent Jacques le Seigneur

Conseiller éditorial : Vincent Boulanger

Rédacteur en chef adjoint : Timothée Bongrain (tél. : 01 44 18 73 44)

Responsable des produits éditoriaux : Romain David (tél. : 01 44 18 73 42)

Rédacteurs : Timothée Bongrain, Vincent Boulanger, Arnaud Gossement, Mamadou Kane, Raphaël Lévêque, Anne-Sophie Perraudin, Patrick Piro, Carole Rap, Marc Rapin, Frédéric Tuillé, Arnaud Wyard.

Secrétaire de rédaction : Sabrina Moreau (tél. : 01 44 18 73 43)

Maquette – réalisation : Marie Agnès Guichard

Dépôt légal : 2^e trimestre 2017
ISSN : 2115-8207
Commission paritaire : 0418 G 93032



Éditeur : OBSERVATEUR
Observatoire des énergies renouvelables (Association régie par la loi de 1901)
Président : Vincent Jacques le Seigneur
146 rue de l'Université – 75007 Paris
Tél. : + 33 (0)1 44 18 00 80
www.energies-renouvelables.org



Imprimerie de Champagne
Z.I. Les Franchises – 52200 Langres

Ce numéro est imprimé sur du Cocoon Silk, un papier extrablanc, 100 % recyclé, certifié FSC® (issu de la gestion forestière responsable).



RECYCLÉ
Papier
FSC FSC® C101670

À l'heure où paraîtront ces lignes, le gong des élections aura sonné et les jeux seront faits. Ou presque, car une nouvelle échéance, aux résultats encore plus aléatoires, nous attend alors que vient le moment de désigner nos représentants au Palais Bourbon, là où depuis 1795 s'élaborent les lois de la République. Certes, on ne peut que se féliciter si, *in fine*, la question de la transition énergétique fut abordée pendant la campagne présidentielle, au moins du bout des lèvres. Mais sur ce sujet, les compétiteurs d'hier ne défendaient pas les mêmes positions. Et il est à parier que la future assemblée arc-en-ciel débattrà dans l'hémicycle de positions diamétralement opposées. Qu'on en juge.

Lors du premier tour, un suffrage exprimé sur quatre s'est porté sur des programmes prônant pour notre pays un mix électrique 100 % renouvelable à l'horizon 2050. Il est probable que ces quelque dix millions de voix sauront encore se faire entendre demain à travers leurs représentants élus à l'Assemblée nationale.

Pour les duellistes du second tour, les positions défendues furent moins ambitieuses mais bien affichées. Pour En Marche !, les objectifs s'inscrivent dans le cadre fixé par la loi sur la transition énergétique (LTECV) et la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), ni plus ni moins : « *Nous lancerons des appels d'offres dès le début du quinquennat : nous doublerons, d'ici à 2022, la capacité en éolien et en solaire photovoltaïque. Trente milliards d'euros d'investissements privés seront mobilisés* », a annoncé Emmanuel Macron. L'essentiel est sauf, et la volonté bien présente, même s'il n'est pas certain qu'on atteigne ainsi l'objectif national de 32 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie en France en 2030.

Pour les frontistes, le sujet est plus clivant : « *Il faut développer massivement les filières françaises des énergies renouvelables (solaire, biogaz, bois...)*⁽¹⁾ », peut-on lire dans le programme du Front national, notamment grâce à un « protectionnisme intelligent », au patriotisme économique, et à l'investissement public et privé, mais il faut aussi « *décroquer un moratoire immédiat sur l'éolien* ». On peut douter que le nouvel exécutif prenne cette décision, mais attendons-nous à ce que le sujet soit remis sur le tapis par les élus bleu marine qui pourraient faire une entrée en force au Parlement. Les acteurs du photovoltaïque peuvent témoigner des dégâts collatéraux terribles qu'entraîne une telle décision.

Cette menace pèse, alors que paradoxalement, l'horizon s'éclaircit pour la filière. Citons l'autorisation environnementale unique, entrée en vigueur le 1^{er} mars dernier et qui va certainement simplifier et fluidifier les démarches dont le délai est désormais limité à 9 mois. Également, la baisse des prix de l'éolien en mer a permis à trois premiers projets, certes en Allemagne, de se passer de toute subvention. Mentionnons aussi le projet de 62 éoliennes au large de la baie de Saint-Brieuc, dont le coût dépasse 2,5 milliards d'euros, qui vient d'obtenir toutes les autorisations administratives nécessaires, ou encore les quatre entreprises françaises⁽²⁾ qui viennent d'être présélectionnées pour un appel d'offres en Arabie saoudite pour 700 MW de renouvelables, dont un parc éolien de 400 MW.

Tous les signaux sont au vert pour un développement fort de l'éolien, mais le gong a sonné la fin du bipartisme dans notre pays : une ère nouvelle s'ouvre, qui verra des majorités à géométrie variable se constituer ou se défaire selon les projets et l'écho qu'ils rencontreront dans l'opinion publique. À nous de trouver les voies et moyens de peser en faveur des énergies renouvelables, afin que de moratoire il n'y ait point et que la France ne baisse pas la garde en matière d'énergies renouvelables, alors que va être négocié le paquet législatif européen.

1) Engagement n°133 du Front national.

2) EDF EN, Engie (via International Power). Voltalia et Total Énergies Nouvelles.